



Section baseball / softball
Maison des Sports
205 Rue Pierre et Marie Curie
91000 – EVRY



FICHE D'INSCRIPTION – PACK HOME RUN ROSMALEN
CHAMPIONNAT D'EUROPE DE SOFTBALL FEMININ

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

Je, soussigné(e) _____, réserve auprès du club des Pharaons, ASE baseball/softball, le pack HOME RUN ROSMALEN 2015 comprenant le transport (Paris – Rosmalen AR + déplacements sur Rosmalen), l'hébergement en chalet/hôtel (9 jours / 8 nuits, du samedi 18 juillet au dimanche 26 juillet 2015) et le pass illimité d'accès à la compétition pour un montant de 400 € (montant pouvant varier jusqu'au 450 €)

Le pack est réservé suite au 1er versement à hauteur de 50% du montant du pack et validé suite au 2nd versement à hauteur du solde du montant du pack avant le 12/07/2015. Un reçu sera transmis à chaque versement par le trésorier du club d'Evry.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2015.

Signature (précédée de 'bon pour accord') :



Section baseball / softball
Maison des Sports
205 Rue Pierre et Marie Curie
91000 – EVRY



MODALITES PARTICULIERES

1° / MODES DE PAIEMENT

Le paiement du PACK HOME RUN ROSMALEN peut s'effectuer de la façon suivante :

- Paiement par chèque à l'ordre de ASE BASEBALL à envoyer à l'adresse suivante : BACELON Aurélie, 26 boulevard Aguado, 91000 EVRY
- Paiement par virement bancaire auprès du compte CREDIT MUTUEL de l'association ASE – BASEBALL (voir RIB joint)

2° / ECHEANCIER DE PAIEMENT

Les versements à respecter pour le PACK ROSMALEN sont les suivants :

- Premier versement de 50% du montant du pack avant le 21 juin 2015.
- Le solde restant peut être versé en plusieurs mensualités
- Le solde devra être perçu avant le 12/07/2015
- La totalité du montant du PACK ROSMALEN peut aussi être versé en 1 seule fois

3° / TRACABILITE DES PAIEMENTS

L'ASE BASEBALL émettra pour chaque versement perçu un reçu.

4 ° / ANNULATION

L'annulation du pack ne permet pas le remboursement du 1^{er} versement (à hauteur de 50%), sauf en cas de force majeure discuté entre les parties.

5 ° / RESPECT DES BIENS ET MISES A DISPOSITION

Il appartient à chaque inscrit de respecter l'ensemble des biens et services mis à disposition dans le cadre du PACK ROSMALEN. En cas de dégradation avérée par un inscrit, un dédommagement pourra être demandé.

Fait à _____, le _____ / _____ / 2015.

Je, soussigné(e) _____, déclare avoir lu et accepté les modalités ci-dessus.

Signature :